

Communauté de communes

L'Orée de la Brie

Brie-Comte-Robert • Chevry-Cossigny • Servon • Varennes-Jarcy

1 place de la Gare
77170 Brie-Comte-Robert

☎ : 01 60 62 15 81

✉ : communaute@loreedelabrie.fr

SEANCE DU MERCREDI 20 SEPTEMBRE 2023

N° 54-2023

Objet : Fixation des tarifs des insertions publicitaires dans le guide touristique

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'avis favorable, à l'unanimité, de la commission « Finances - Développement de la Communauté » réunie le 12 septembre 2023,

Considérant qu'offrir la possibilité de faire paraître une publicité dans les différents supports de communication de la Communauté de communes présente le double intérêt de dynamiser la vie économique locale et de concourir à la dépense liée à l'édition du guide touristique,

Considérant que le démarchage est confié en interne à l'agent en charge de la communication,

Considérant dès lors la nécessité de fixer les tarifs d'insertion,

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire,

Article 1^{er} : Fixe les tarifs des insertions pour le guide touristique, comme suit :

	Dimensions	Proposition CCOB
Pages intérieures	1/4 50 x 35 mm	200 €
	1/2 100 x 70 mm	400 €
	1 Pleine page 200 x 140 mm	600 €

Article 2 : Décide qu'une remise exceptionnelle de moins dix pour cent sera consentie pour les entreprises en création (moins de deux ans) sur présentation de justificatifs.

Article 3 : Dit que la recette sera inscrite au budget de la Communauté de communes de l'Orée de la Brie.

Délibération adoptée à l'unanimité,

Fait à Brie-Comte-Robert, le 21 septembre 2023.

Le Président,
Jean LAVIOLETTE





Brie-Comte-Robert • Chevry-Cossigny • Servon • Varennes-Jarcy

1 place de la Gare
77170 Brie-Comte-Robert

☎ : 01 60 62 15 81

✉ : communaute@loreedelabrie.fr

SEANCE DU MERCREDI 20 SEPTEMBRE 2023

L'an deux mille vingt-trois, le vingt septembre à dix-neuf heures, le Conseil de la Communauté de communes de l'Orée de la Brie, légalement convoqué le quatorze septembre deux mille vingt-trois s'est rassemblé salle du conseil de la Mairie de Brie-Comte-Robert sise 2 rue de Verdun.

Etaient présents :

Mesdames BERNARDO, FERRER, LABRUYERE (arrivée avant le vote de la délibération N° 56-2023), LAFORGE, NOEL, SAUVIGNON, SANTIN, VINIIT et Messieurs BEZOT, CHEVALIER, COLLON, COULOUMY, DARMON, DENION, DUPUY, LAVIOLETTE, MORIN, PENNEC, PRUVOT, RALLIERE, SAMANIEGO, SAUVIGNON, SERGEANT, VILLAÇA, WOFYSY.

Etaient représentés :

Madame BOYER pouvoir à Madame VINIT.
Madame GONZAGUE pouvoir à Monsieur WOFYSY.
Madame MERIAUX pouvoir à Madame SAUVIGNON.
Madame MOLINERIS pouvoir à Monsieur COLLON.
Madame ROLLET pouvoir à Monsieur VILLAÇA.

Il a été procédé à l'élection d'un secrétaire de séance pris au sein du Conseil communautaire pour la présente séance, Madame SANTIN a été désignée pour remplir ces fonctions et les a acceptées.

Les pouvoirs ont été délivrés aux membres du Conseil communautaire présents, conformément à l'article L. 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales, pour leur permettre de voter au nom des conseillers communautaires empêchés.

Membres composant le Conseil communautaire : **30**

Membres en exercice : **30**

Membres présents : **24 puis 25**

Membres excusés et représentés : **5**

Membre absent non représenté : **1 puis 0**

Approbation du procès-verbal de la dernière séance

Sous la présidence de Monsieur LAVIOLETTE, Président.

Le Conseil communautaire, à l'**unanimité**, approuve le Procès-verbal de la séance du mercredi 28 juin 2023.